

Info et conditions PROMO20

Description de la promotion

Planifiez votre entretien de chaudière en optant pour la méthode de paiement « Paiement Unique » dès maintenant avec Lampiris et profitez de l'avantage suivant* :

- **20 € TVAC** de réduction sur votre facture d'entretien de chaudière

* La réduction est valable pour tout entretien en « Paiement Unique » **confirmé** avant la date du **31/08/2020** (inclusive). Le code promotionnel à mentionner pour bénéficier de la réduction est « PROMO20 ». Cette réduction sera déduite de la facture au moment du paiement. Lampiris se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre.

Conditions

- Offre valable pour les clients ayant un contrat de fourniture d'énergie chez Lampiris (électricité ou gaz).
- Offre réservée aux nouveaux entretiens de chaudière en « Paiement Unique » confirmés par nos services avant le **31/08/2020** inclus et planifiés avant le **15/10/2020** inclus.
- Offre uniquement valable pour des clients résidentiels.
- Offre valable uniquement sur l'entretien de chaudière en « Paiement Unique » tel que publié sur le site internet <https://www.lampiris.be/fr/produits-et-services/chauffage/offre-entretien-chaudiere>.
- Offre non valable sur la formule « Entretien de chaudière en paiement mensualisé ».
- Lampiris se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait.
- Les conditions générales de vente de Lampiris TECH sont applicables à cette promotion : <https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-lampiris-tech>
- Les conditions générales de vente de Lampiris sont applicables à cette promotion <https://www.lampiris.be/fr/conditions-generales-de-vente>